

À

Proposition commerciale de tickets d'intervention et assistance sur LimeSurvey

Date :
Fin de validité :

Tickets d'intervention et d'assistance sur le logiciel LimeSurvey.

Durée maximale du contrat : 1 an. Le contrat peut être renouvelé sur accord explicite des 2 parties.

Nature des interventions :

- **Accompagnement** par courriel pour régler un problème précis sur le logiciel LimeSurvey.
- **Assistance par téléphone** : prise en compte sous 3 jours ouvrés. Un ticket correspond à une tranche d'une heure d'appel maximum indivisible
- **Intervention** : chaque intervention est découpée en heure indivisible et entamée, chaque heure réalisée est comptée pour 1 ticket. Si l'intervention peut dépasser les 2 tickets une confirmation par courriel est demandée avant l'intervention.

Les interventions se font sur la partie administration de l'installation existante de LimeSurvey. Aucune manipulation sur le code de LimeSurvey ni sur la configuration du serveur ne peut faire parti du système de ticket.

La nature des interventions est détaillée par courriel et sur le système de ticket de Sondage Pro.

- Utilisation des capacités de LimeSurvey pour résoudre une problématique précise sur un questionnaire (quota, évaluation ...).
- Ajout de code java-script sur une ou plusieurs questions ou sur l'une des pages du questionnaire.
- Modification sur le modèle utilisé pour un questionnaire : réglage CSS, java-script ou code HTML.
- Gestion des courriels d'invitations, des rappels et des retours en erreurs.

Coût pour X tickets : XXX €

Les heures ouvrées sont de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Sauf cas de force majeure, le client sera informé de l'absence de Denis Chenu 2 semaines avant celle-ci.

Document de travail, non contractuel.

Denis Chenu – GsiLL/Sondages Pro

Régime auto-entrepreneur - SIRET: 513 226 860 00015

Dispensé d'immatriculation en application de l'article L. 123-1-1 du Code de commerce

NAF, ex APE: 6202A - TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

Compléments et spécificité

Développement

Les développements effectués sont distribués sous licence GPLv3. Cette licence vous garantit :

- La liberté d'exécuter le logiciel ;*
- La liberté d'étudier le fonctionnement des développements et de les adapter à vos besoins ;*
- La liberté de redistribuer des copies ;*
- La liberté de faire bénéficier à d'autres des versions modifiées des développements.*

Cette licence ne s'applique pas aux contenus des questionnaires, aux graphiques ou à la charte graphique qui restent la propriété pleine et entière du client.

Limite de responsabilité

La responsabilité de Denis Chenu est limitée à un montant maximal correspondant au prix du contrat.

Denis Chenu n'est pas responsable, des dommages directs ou indirects, tels que perte de marché, perte de clientèle et d'une manière générale, un trouble commercial quelconque, qui pourraient résulter des développements effectués.

L'annulation de la part du client entraîne la perte du paiement de l'ensemble des tickets réalisés au prix de 80€ le ticket.

Document de travail, non contractuel.

Denis Chenu – GsiLL/Sondages Pro

Régime auto-entrepreneur - SIRET: 513 226 860 00015

Dispensé d'immatriculation en application de l'article L. 123-1-1 du Code de commerce

NAF, ex APE: 6202A - TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

Confidentialité

Dans le cadre de l'intervention au tickets, Denis Chenu peut accéder à certaines informations de la société de son client. Notamment à certaines informations secrètes ou confidentielles concernant les travaux de son client.

Denis Chenu convient de traiter l'information confidentielle de manière confidentielle et de la maintenir confidentielle pour le bénéfice exclusif de son client. Denis Chenu s'engage à accéder aux informations de son client que pour des raisons nécessaires ou utiles à l'objectif du contrat. Denis Chenu s'engage à ne divulguer aucune information à des tiers sans l'accord express de son client. Denis Chenu s'engage, sauf accord écrit préalable de son client, à ne pas utiliser pour son propre avantage, copier, publier ou divulguer d'une manière quelconque l'Information Confidentielle, et il ne permettra pas à des tiers d'utiliser l'Information Confidentielle à leur propre avantage ou au détriment de son client.

Ne pourront être considérées comme des Informations Confidentielles :

1. Celles qui sont dans le domaine public lors de leur communication ou ultérieurement, autrement que par une faute ou négligence de Denis Chenu,
2. Celles qui sont déjà connues de Denis Chenu du fait de ses propres études et développements internes,
3. Celles qui ont été reçues d'un tiers de manière licite,
4. Celles dont l'utilisation ou la divulgation ont été autorisées par son client.

Denis Chenu